



Commune de Léaz

N° 07/2024

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 5 février 2024 à 20h30

Date la convocation du Conseil municipal : 1<sup>er</sup> février 2024

Nombre de conseillers municipaux : 11

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élue : Valérie LOUBET

Présents : Christine BLANC — Valérie LOUBET— Emelyne ETIENNE — Kévin FAVRE— Nicolas BUGNOT - Pierre-Luc CHATAIGNON - Séverine VIRLOUVET -

Excusés : Valérie MAYOR donne pouvoir à Christine BLANC

Absent : Loïc NORMANT – Johann BRESSON - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN –

### Objet : ACHAT TERRAIN PLACE SAINT-BLAISE LONGERAY

Madame la Maire fait l'historique de la place Saint-Blaise à Longeray dont l'usage public existe depuis plus de 30 ans.

Une enquête publique a eu lieu en 2002 pour le classement en place publique.

La commune doit acquérir la partie de la parcelle A1161 nécessaire au fonctionnement de la place publique du point de vue de la circulation, du déneigement et du passage des véhicules de secours.

Elle rappelle une délibération prise le 17/02/2020 pour l'achat d'une partie de la parcelle A1161 au prix de 20.00 € le m<sup>2</sup> aux propriétaires actuels.

La place publique est également un passage permettant de relier le chemin de la Combe à la route départementale n° 1206.

La régularisation sera faite avec les futurs acquéreurs après accord amiable avec la commune.

Néanmoins Madame la Maire propose

- De se mettre en contact avec le service juridique.
- De se réunir sur place avec les propriétaires actuels pour définir la surface à céder à la commune.
- D'obtenir l'aval de trois conseillers municipaux pour valider le nouveau plan proposé.

En fonction de l'étude du dossier, Madame la Maire demande au Conseil Municipal :

- L'autorisation de signer tout document relatif à l'acquisition d'une partie de la parcelle A1161 au prix de 20€ le m<sup>2</sup>, avec les futurs acquéreurs des consorts Raisin sis 1 place Saint-Blaise.
- De valider le fait que les frais de géomètre, de notaire et tous autres frais relatifs à cette acquisition soient à la charge de la Commune et définis avec le nouveau plan établi par le géomètre dans le cadre d'un accord amiable.

### **Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle A1161 au prix de 20.00 € le m<sup>2</sup>, selon le plan qui sera établi par le géomètre après l'aval de trois conseillers municipaux et approuvé par les futurs acquéreurs du bien situé 1 place Saint-Blaise.
- AUTORISE Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à l'acquisition d'une partie de la parcelle A1161 dont l'acte notarié.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Valérie LOUBET

Secrétaire de séance,



Christine BLANC

Maire,